

Conseil d'Agglomération du 23 juin 2025

Rapport annuel 2024 Régie énergies renouvelables



Présentation de la régie EnR

- Régie à autonomie financière « énergies renouvelables » (EnR) de Niort Agglo créée en juin 2012, à la suite de l'équipement en panneaux photovoltaïques de bâtiments communautaires;
- Activité de production et de vente d'électricité = service public à intérêt industriel et commercial (SPIC);
- Création d'une régie à autonomie financière composée :
 - D'un budget annexe;
 - D'un conseil d'exploitation composé de 4 élus intercommunaux, 1 élu communal, et 1 représentant du CRER;
 - Conseil présidé par la Vice-Présidente de la CAN en charge du développement durable;
 - Réunions tous les 3 mois.

Investissements réalisés depuis 2010

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

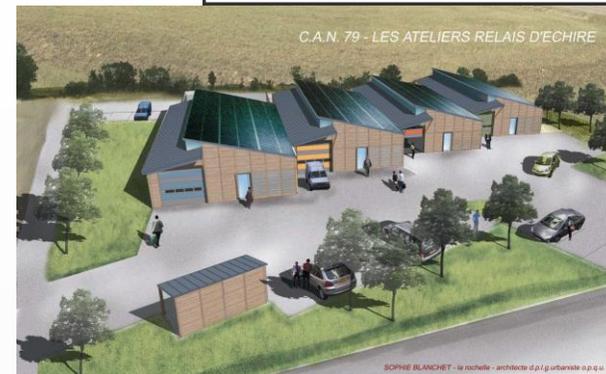
Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 079-200041317-20250623-C__81_06_2025-DE

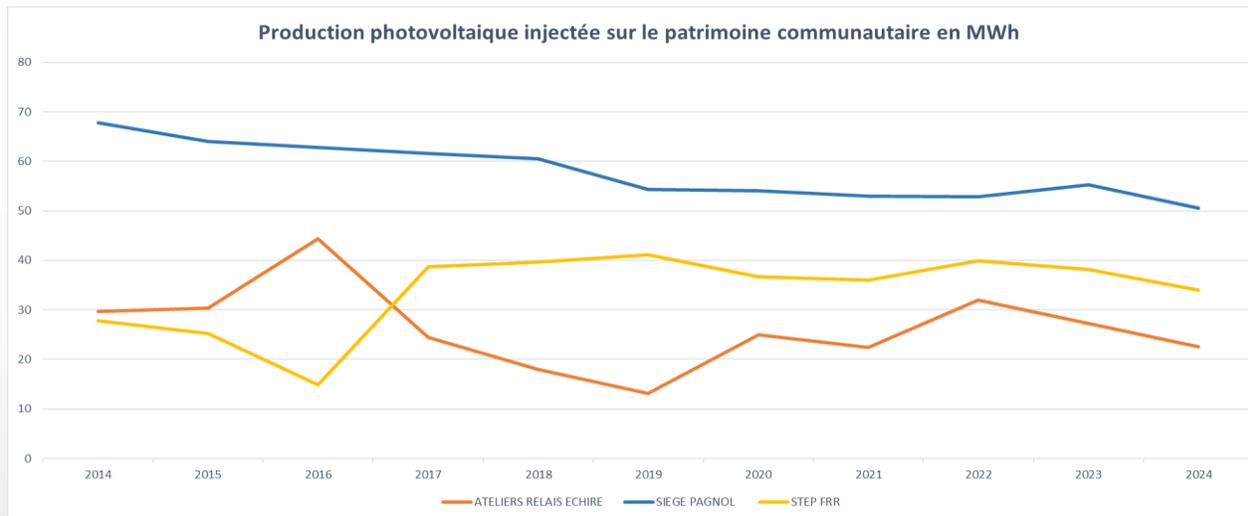


- Ateliers relais à Echiré (2010) :
 - 592 m2 de panneaux, Investissement : 242 900€;
 - Production électrique de 22,54 MWh en 2024,
 - Recettes annuelles attendues pour la vente d'électricité : 20 000 €.
 - Station d'épuration de Frontenay-RR (2013) :
 - 268 m2 de panneaux, Investissement : 67 700€;
 - Production électrique de 33,93 MWh en 2024,
 - Recettes attendues pour la vente d'électricité : 9 000 €.
 - Siège social de Niort Agglo (2013-2014) :
 - 410 m2 de panneaux, Investissement : 181 000€;
 - Production électrique de 50,61 MWh en 2024,
 - Recettes attendues pour la vente d'électricité : 12 000 €.
- => Léger recul de la production PV en 2024 (ensoleillement moindre)**



Productions annuelles constatées

en MWh/an	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
ATELIERS RELAIS ECHIRE	29,63	30,34	44,40	24,40	18,01	13,19	24,97	22,4	31,97	27,27	22,54
SIEGE PAGNOL	67,74	63,96	62,78	61,64	60,48	54,29	53,99	53,03	52,88	55,27	50,61
STEP FRR	27,74	25,29	14,83	38,64	39,58	41,15	36,68	36,02	39,88	38,20	33,93
total Niort Agglo	125,11	119,59	122,01	124,68	118,07	108,63	115,64	111,45	124,73	120,74	107,08



- STEP FRR: bon fonctionnement
- Ateliers relais Echiré: bon fonctionnement (technologie par panneaux amorphes = limite le choix des onduleurs en remplacement. De plus, installation en intégration: certains professionnels ne veulent pas y toucher.)

Vigilance accrue pour l'installation des Ateliers relais à Echiré => Installation montée en 2009, donc prix favorable du kWh injecté jusqu'en 2029; Il conviendra de s'interroger sur le devenir de cette installation après 2029 et sur la destination des MWh qu'elle produit.

2 onduleurs ont été changés en 2024

Eléments budgétaires du budget EnR

- Recettes de fonctionnement: uniquement la vente d'électricité
- Avance de frais au budget principal, car aucune recette du budget EnR au départ à la création du budget EnR.
 - Niveau de remboursement: 20k€ par an;
 - Reste à rembourser fin 2024: **0 k€**.

• Durée d'amortissement =====>

Désignation du bien	Durée d'amortissement
Panneaux photovoltaïques	20 ans
Onduleurs	10 ans
Frais d'études	5 ans
Matériels et petits équipements	5 ans
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15 ans

- Amortissements:
 - Pour acquisition de matériel (achat de panneaux photovoltaïques, ...), les amortissements correspondent à des dépenses de fonctionnement contrebalancées par des recettes d'investissement.
 - Pour amortir une subvention, il s'agit de dépenses d'investissement contrebalancées par des recettes de fonctionnement.

Compte administratif 2024

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
 Reçu en préfecture le 03/07/2025
 Publié le
 ID : 079-200041317-20250623-C__81_06_2025-DE

Fonctionnement

BP 2024	Voté 2024	CA 2024 (31/12/2024)	% réel / voté
---------	-----------	-------------------------	------------------

011	Charges à caractère général dont :	24 150	24 150	15 885	65,77%
	- Contribution au Bpal	10 420	10 529	10 529	100,00%
65	Autres charges de gestion courante	5	5	0	0,00%
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	2 000	2 000	1 186	59,30%
Dépenses réelles		26 155	26 155	17 071	65,27%
023	Virement	875	42 654	0	
042	Amortissements	25 330	25 330	24 497	
DEPENSES TOTALES		52 360	94 139	41 568	
002	Excédent reporté	0	41 779	0	0,00%
70	Vente d'électricité	41 000	41 000	41 399	100,97%
75	Autres prod. de gest. courante	5	5	0	0,00%
Recettes réelles		41 005	82 784	41 399	50,01%
042	Amortissements dont	11 355	11 355	11 350	
RECETTES TOTALES		52 360	94 139	52 749	

Investissement

BP 2024	Voté 2024	CA 2024 (31/12/2024)	% réel / voté
---------	-----------	-------------------------	------------------

21	Immobilisations corporelles	10 000	45 165	0	0,00%
16	Emprunt et dette dont :	4 850	20 000	20 000	100,00%
	- Rbmt Avance	4 850	20 000	20 000	100,00%
Dépenses réelles		14 850	92 165	20 000	21,70%
040	Amortissements	11 355	11 355	11 350	
DEPENSES TOTALES		26 205	103 520	31 350	
001	Excédent reporté	0	535	0	0,00%
Recettes réelles		0	35 535	20 000	56,28%
021	Virement	875	42 654	0	
040	Amortissements	25 330	25 330	24 497	
RECETTES TOTALES		26 205	103 520	44 497	

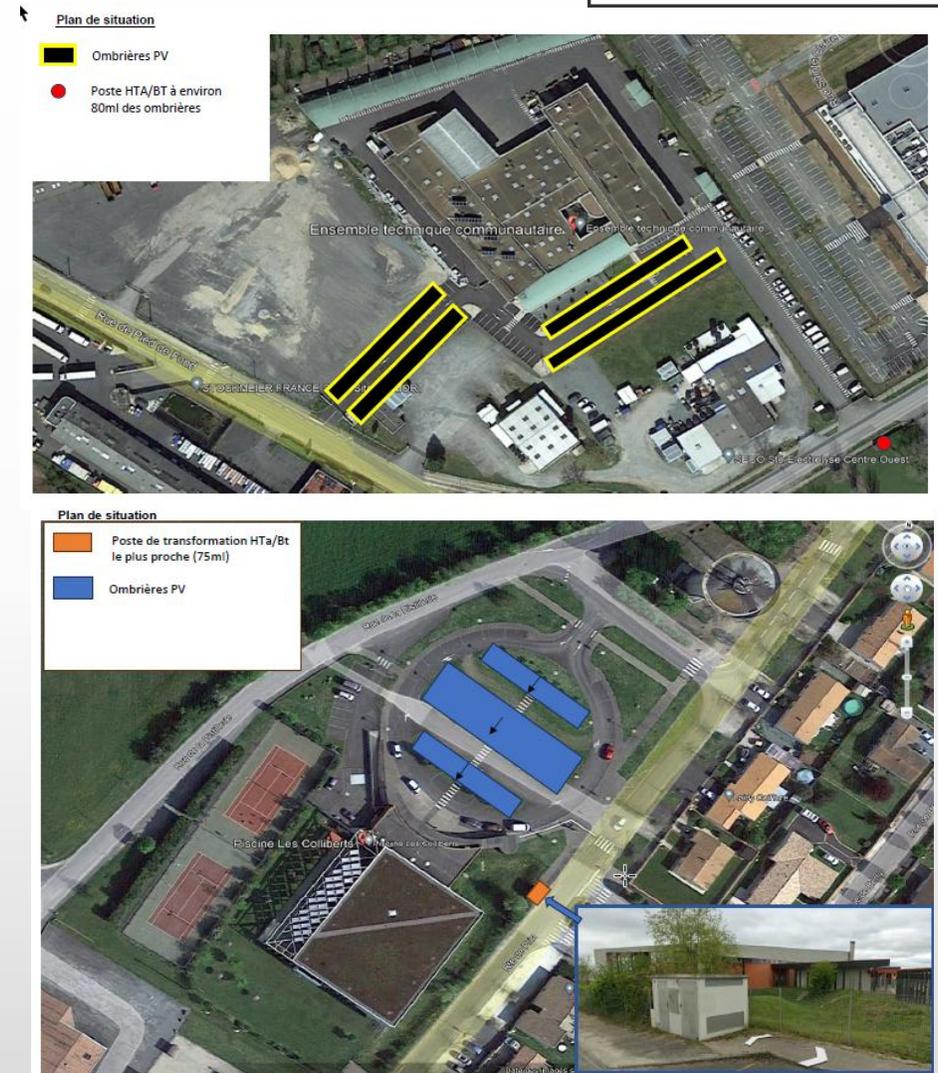
Perspectives de développement du budget

- Arrêté du 28 mars 2025:
 - Toute installation PV sup à 100 kWc doit dorénavant passer **par les AO de la CRE.**
 - **Dégradation du tarif de vente du surplus**
- Arrêté du 21 février 2025:
 - Dérogation pour ACC « étendue au périmètre de l'EPCI
 - La puissance cumulée des installations de production des projets répondants aux critères cumulatifs de cette dérogation est inférieure à 10MW
 - ➔ **Parce que la vente du surplus est moins intéressante et que l'électricité reste chère, il y a un grand intérêt à développer l'autoconsommation (individuelle et collective) sur la CAN, pour réaliser des économies sur les factures d'électricité.**
 - ➔ **L'ACi est à systématiquement privilégier parce que c'est la plus rentable ; le surplus est à partager localement suivant les règles de l'ACC.**
- Projets: Toiture Niort Tech: panneaux posés fin 2025; 46% en ACi; panneaux classiques uniquement, car le modèle de couverture souhaité en zinc joint debout ne s'adaptait pas aux cellules collées

Perspectives de développement du budget

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le
ID : 079-200041317-20250623-C__81_06_2025-DE

- Ombrières sur patrimoine CAN: délib du 07/04/25
 - Ombrière aux Ateliers communautaires, puissance 300 kWc, pour alimenter le bâtiment mais aussi les nouvelles BOM électriques => fort potentiel d'autoconsommation individuel (60%).
 - Ombrière de parking sur la piscine les Colliberts à Mauzé sur le Mignon, puissance de 163 kWc, potentiel très intéressant car taux d'autoconsommation individuelle supérieur à 85%; vigilance: intégration architecturale.
 - Ombrière au Vallon d'Arty, pour la zone du personnel du site (ACI de 79%)
- => **Marché AMO PV lancé en juin 2025, puis marché de conception – réalisation lancé au second semestre 2025 pour retenir un prestataire en charge de l'ensemble des études et des travaux.**



Merci de votre attention



niort agglo

Agglomération du Niortais

Communauté d'Agglomération du Niortais

140 rue des Equarts – CS 28770 – 79027 Niort Cedex – tél. 05 17 38 79 00

Courriel : agglo@agglo-niort.fr – www.niortagglo.fr